



FRAIS D'INSCRIPTION

- **30 €** : Inscription au concours d'entrée
- **520 €/an**
- + **sécurité sociale étudiante obligatoire**

Les étudiants peuvent prétendre à des bourses nationales attribuées par les services du CROUS de Bordeaux (site de Pau) ou de Toulouse (site de Tarbes).

[www.
esapyrenees
.fr](http://www.esapyrenees.fr)



Admissions

É

Venez nous rencontrer
lors de notre journée
portes ouvertes à Pau
et Tarbes, le samedi **16
mars 2019**, de 9h00 à
18h00 !

ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Concours d'entrée commun aux 2 sites, Pau et Tarbes

[1^{re} session] **Lundi 13 et mardi 14 mai 2019**

(date limite de dépôt des dossiers : 03.05.2019)

[2^e session] **Lundi 9 et mardi 10 septembre 2019**

(date limite de dépôt des dossiers : 30.08.2019)

Pour entrer en première année, le futur étudiant doit :

- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme français équivalent,
- réussir le concours d'entrée.

Candidats étrangers

Les étudiants étrangers doivent être titulaires d'un diplôme équivalent au baccalauréat et réussir le concours d'entrée.

Pour les candidats non francophones, la maîtrise de la langue française (lue, écrite, parlée) est indispensable.

- Attestation **TCF B2** à fournir obligatoirement pour le concours d'entrée.

Épreuves

Elles se déroulent sur deux jours et comprennent une épreuve plastique, une épreuve de culture générale et de langue écrite ainsi que la présentation d'un dossier artistique devant un jury.

ADMISSION EN COURS DE CURSUS

Commission d'équivalence

Elle concerne les étudiants venant d'autres établissements d'enseignement artistique français ou étrangers (BTS, licence...)

Commission d'admission

Elle concerne les étudiants des écoles d'art agréées par le ministère de la Culture, de statut national, régional ou municipal.

[1^{re} session] **Mercredi 15 mai 2019**

[2^e session] **Mercredi 11 septembre 2019**

Les candidats doivent présenter un dossier de candidature dûment complété et un dossier artistique représentatif de leur travail qui sera présenté oralement au jury.

Candidats étrangers

Les candidats étrangers doivent faire traduire et certifier tous leurs documents et justifier d'un niveau de maîtrise du français (TCF B2 minimum obligatoire) qui sera apprécié par le jury.

- Attestation **TCF B2** à fournir obligatoirement.

P

Y

R

É

N

É

E

S

